



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3516).

Le demandeur est Madame Mélanie BOSMAN demeurant Rue de la Chistrée, 11 Aà 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE. Le terrain concerné est situé Chemin des Italiens. 5 à 5150 Floreffe et cadastré division 1, section C n°52P6. Le projet consiste en : la reconstruction partielle et la rénovation en logement d'un bâtiment.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-1 du Code du Développement Territorial dans la mesure où le projet déroge aux prescriptions de l'article D.II.36 applicable à la zone agricole du plan de secteur.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

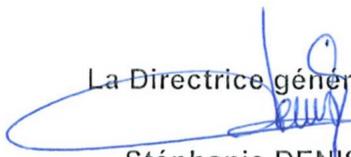
- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Doied'ojl(ta)e de la demande	Période de l'enquête publique		Dole et lieu de doïme
16/11/2022	Début le 21/11/2022	Clôture le 05/12/2022	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe séance de clôture de 10 à 11 h

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'enquête publique en indiquant la mention PU 3516 EP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par télécopie 081/44 71 23
- soit par courrier électronique : urbanisme@floreffe.be
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors de le jour de clôture de l'enquête publique de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Alain KAISIN, responsable du service urbanisme - tél. 081/44.71.24, auprès de M. David PYNNAERT conseiller en aménagement du territoire - tél. 081/44.71.25, ou auprès de Mme Vanessa ORY agents administratifs au service urbanisme, tél. 081/44.89.06.

La Directrice générale.

Stéphanie DENIS

Par le Collège Communal



Le Bourgmestre,

Philippe VAUTARD